

# Norfloxacine EG 400 mg, comprimé pelliculé – [norfloxacine]

PUBLIÉ LE 30/03/2026 - MIS À JOUR LE 24/04/2026

RUPTURE DE STOCK 06/03/2026

## DCI

Norfloxacine

## Indications

Norfloxacine EG 400 mg, comprimé pelliculé est indiqué dans le traitement des infections suivantes (voir les rubriques 4.2, 4.4 et 5.1). Une attention particulière doit être portée aux informations disponibles sur la résistance bactérienne à la norfloxacine avant d'initier le traitement.

Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

## Chez l'adulte

- Cystites aiguës non compliquées. Dans les cystites aiguës non compliquées, la norfloxacine doit être utilisée uniquement lorsque les antibiotiques habituellement recommandés pour le traitement de ces infections, sont jugés inappropriés.
- Cystites aiguës compliquées.
- Urétrites et cervicites gonococciques dues à une souche de *Neisseria gonorrhoeae* sensible.
- Prostatites d'origine bactérienne
- Pyélonéphrites aiguës non compliquées
- Infections gastro-intestinales.

Au cours du traitement d'infections à *Pseudomonas aeruginosa* et à *Staphylococcus aureus*, l'émergence de mutants résistants a été décrite et peut justifier l'association d'un autre antibiotique. Une surveillance microbiologique à la recherche d'une telle résistance doit être envisagée en particulier en cas de suspicion d'échec.

## Laboratoire exploitant

EG Labo - Laboratoires Eurogenerics

## Observations particulières

- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité ?Norfloxacine EG 400 mg compresse rivestite con film, initialement destinées au marché italien

↓ Lettre d'information du laboratoire en date du 31/03/2026 à l'attention des professionnels de santé (24/04/2026) ↓ Lettre d'information du laboratoire en date du 31/03/2026 à l'attention des patients (24/04/2026)

- Date de remise à disposition prévue : 20/05/2026

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la*

*Santé Publique).*

*Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*